

CHANGEMENT DE TARIFICATION au 1^{er} juillet 2024

Extrait du PV du CCAS du 2 Juillet 2024

La direction vous informe que lors de la dernière réunion du CCAS, les membres ont voté les tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024

TABLEAU DES LOYERS

Types de logement	T1bis sans Balcon	T1 bis avec Balcon	T2 avec Balcon
Redevance *	972.07	1049.82	1083.20

*La redevance comprend : le loyer, les charges des communs (entretien, eau, électricité chauffage, les animations proposées et les charges individuelles (eau, électricité, chauffage)

TABLEAU DES AUTRES PRESTATIONS

Nature de la prestation	Montant
Repas du midi (en salle)	9.90 €
Repas du midi Majoré (en plateau à la demande du résident pour convenance personnelle et au-delà de 6 repas en plateau dans le mois pour des raisons médicales) Quelques exceptions seront accordées après étude par la direction	9.90 € + 1 €
Forfait repas du soir en salle*	25.60 €
Forfait repas du soir en appartement*	27.90 €
Forfait repas du soir léger en plateau* (soupe, laitage, dessert)	17.60 €
Téléassistance (par mois)	10.72 €
Repas invité (midi)	14.60 €
Accueil temporaire (par nuit)	56.50 €
Service d'aide à domicile (heure) 1 ^{er} /01/25	24.58 €

*Le forfait repas comprend les repas du lundi au dimanche. Toutes semaines commencées sont dues

* Forfait repas du soir léger en plateau uniquement si il n'y a pas de contre-indication médicale

Attention : Tous repas annulés moins de 48h avant seront facturés

Résidence Autonomie les Cèdres

1 rue des Cèdres – Parçay les Pins 49390 NOYANT VILLAGES

Contact : 0241826311 residence.lescedres49@orange.fr